

Séance du 5 juillet 2021

Nombre de conseillers municipaux		
En exercice	Présents	Votants
29	24	26
Date de convocation		
29/06/2021		
Date Affichage		
30/06/2021		

L'an 2021, le 5 juillet 2021 à 20H00, le Conseil Municipal de la Commune de TERRANJOU s'est réuni à la salle des Acacias à Martigné-Briand, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. Jean-Pierre Cochard, Maire, en session ordinaire.

A été nommé secrétaire : Mme Véronique Boutry

Présents : Cochard Jean-Pierre, Martin Maryvonne, Roulet Jean-Louis, Rocher Ginette, Raimbault Philippe, Gaufreteau Sylvaine, Hortet Sylvie, Roucher Bertrand, Richard Mauricette, Fery Martine, Thomas Jean-Joël, Garreau Jean-Louis, Corbin Odile, Jumel Jérôme, Rembault Emmanuel, Joselon Ingrid, Boutry Véronique, Raimbault Patricia, Decobert Anne-Sophie, Goubeault Jean-Pierre, Turmeau Yannick, Ménard Isabelle, Caron Sylvie, Tessier Cindy,

Absents excusés : Gendronneau Thierry a donné pouvoir à Maryvonne Martin, David Perthué a donné pouvoir à Roucher Bertrand ;

Absents : Martin Sébastien, Pivert Rémi, Trilleaud Thomas

76-2021	RESTAURATION SCOLAIRE – DETERMINATION DES QUOTIENTS FAMILIAUX - PRESENTATION DE LA CANTINE A 1€
---------	--

Rapporteur : Mme Sylvie HORTET

Afin de rendre accessible le repas à 1€ aux familles les moins aisées de Terranjou sans pour autant impliquer une augmentation importante de la fréquentation de service de restauration scolaire, il est proposé de mettre en place un nouveau barème de quotient familial avec 3 tranches qui s'établirait de la façon suivante :

- Inférieur ou égal à 800
- Entre 801 et 1200
- Supérieur ou égal à 1201

Le conseil municipal, à main levée, par 25 voix pour et 1 abstention :

- **Approuve** les quotients familiaux ci-dessous :
 - Inférieur ou égal à 800
 - Entre 801 et 1200
 - Supérieur ou égal à 1201
- **Décide après la réalisation** d'une enquête auprès des familles en septembre, de se prononcer sur la mise en place du repas à 1€ à la fin de l'année 2021.

77-2021	RESTAURATION SCOLAIRE – TARIFS DE LA RESTAURATION SCOLAIRE
---------	---

Rapporteur : Mme Sylvie HORTET

Le tarif unique du repas est actuellement de 3,80 € (4,33 € pour les familles hors commune).

Eu égard à l'évolution des charges liées à la confection d'un repas, et dans la mesure où le tarif n'avait pas évolué en 2019/2020, la commission Enfance-jeunesse propose de fixer le tarif du repas à 3.90€ pour les enfants de Terranjou et à 4.45€ pour les enfants hors commune.

Le conseil municipal, à main levée, à l'unanimité:

- **Fixe** le tarif de restauration scolaire 2021/2022 à 3.90€ pour les enfants de Terranjou et à 4.45€ pour les enfants hors commune.

78-2021	PERISCOLAIRE - TARIFS DU SERVICE PERISCOLAIRE
---------	--

Rapporteur : Mme Sylvie HORTET

Afin de tenir compte des charges liées au fonctionnement du service d'accueil périscolaire, il est proposé de faire évoluer les tarifs de la manière suivante :

	Terranjou actuel	Terranjou à la rentrée	Hors commune actuel	Hors commune à la rentrée
Petit déjeuner	0.75€	0.80€	0.75€	0.80€
Accueil périscolaire	0,50€ - 0.65€ - 0.75€	0.55€ - 0.80€ - 0,90€	0.65 € - 0.77€- 0.90€	0.70€ - 0.80€ - 0.90€
Dépassement après fermeture	5€	5€	5€	5€

Le conseil municipal, à main levée, à l'unanimité :

- **Approuve** les tarifs du service périscolaire 2021/2022 ci-après :

	Terranjou actuel	Terranjou à la rentrée	Hors commune actuel	Hors commune à la rentrée
Petit déjeuner	0.75€	0.80€	0.75€	0.80€
Accueil périscolaire	0,50€ - 0.65€ - 0.75€	0.55€ - 0.80€ - 0,90€	0.65 € - 0.77€- 0.90€	0.70€ - 0.80€ - 0.90€
Dépassement après fermeture	5€	5€	5€	5€

79-2021	AFFAIRES SCOLAIRES - CONVENTION PLAN DE RELANCE
---------	--

Rapporteur : Mme Sylvie HORTET

Dans le cadre du plan numérique en faveur des écoles, il est indiqué que la commune de Terranjou bénéficie d'une subvention. A ce titre, il convient de signer une convention avec l'Etat afin de bénéficier d'une aide à l'équipement numérique des écoles.

La commune de Terranjou va bénéficier de 25 503.00€ pour une demande de 35 320.00€.

Le conseil municipal, à main levée, à l'unanimité :

- **Approuve** la convention à venir entre l'Etat et la commune de Terranjou
- **Autorise** le Maire à signer ladite convention.

80-2021	ENFANCE JEUNESSE – PARTICIPATION DE LA COMMUNE A L'ASSOCIATION «ENJEU»
---------	---

Rapporteur : Mme Sylvie HORTET

L'association « Enjeu » a saisi la commune de Terranjou d'une demande de participation pour les enfants de Terranjou qu'elle accueille. Cela représenterait environ 10% des enfants qui bénéficient de ses services. Il s'agit d'une participation de l'ordre de 8000 à 10 000€ par an.

Le conseil municipal, à main levée, à l'unanimité:

- **Refuse** de verser une participation pour l'accueil des enfants de Terranjou à l'association « Enjeu »

81-2021	FINANCES – DEMANDE DE SUBVENTION – PLAN DE RELANCE REGION - MAISON ASSISTANTES MATERNELLES
---------	---

Rapporteur : Mme Maryvonne MARTIN

Dans le cadre du plan de relance, certains projets peuvent être financés par la région Pays de la Loire au titre du plan de relance de l'investissement communal.

La Maison des assistants maternels peut bénéficier de cette aide en tant qu'il s'agit d'un équipement public de proximité pouvant jouer un rôle de dynamisation.

Il s'agit d'une aide dont le taux d'intervention s'élève à 20% maximum du coût HT et dont le plafond s'élève à 75 000€ HT.

Ainsi, la MAM de Notre-Dame-d'Allençon pourrait, à ce titre, bénéficier de cette aide à hauteur de 50 000€.

Le plan de financement de cette opération s'établit comme suit :

Plan de financement des travaux relatifs à la construction de la maison des assistantes maternelles de Notre Dame d'Allençon			
Dépenses		Recettes	
Libellé	Montant HT	Libellé	Montant HT
Travaux	219 240,00 €	DETR (35%)	87 500,00 €
Honoraires architecte	22 500,00 €	CTR Région (20%)	50 000,00 €
Honoraires SPS	2 310,00 €	Autofinancement	112 500,00 €
Honoraires étude de sols	2 790,00 €		
Honoraires bureau de contrôle	3 160,00 €		
Total	250 000,00 €		250 000,00 €

Le conseil municipal, à main levée, à l'unanimité:

- **Approuve** l'opération de construction de la maison des assistantes maternelles pour un montant total de 250 000€ HT soit 300 000€ TTC



- **Valide** le plan de financement de l'opération tel que présenté ci-dessus, pour un montant total de 50 000€ HT;
- **Demande** l'inscription des travaux au titre du Plan de relance de l'investissement communal de la Région

82-2021

FINANCES – CREATION D'UNE REGIE ET DE PLUSIEURS SOUS REGIES

Rapporteur : Mme Maryvonne MARTIN

Afin de mettre la commune de Terranjou en conformité avec la réglementation, le service de gestion de la couronne d'Angers nous demande de créer une régie générale de recettes installée à la mairie de Terranjou ainsi qu'une sous régie de recettes à la mairie de Notre-Dame-d'Allençon, une sous régie de recettes à la mairie de Martigné-Briand, une sous régie de recettes à la piscine de Martigné-Briand, une sous-régie pour le marché de Martigné-Briand et une sous-régie de recettes à la bibliothèque de Martigné-Briand.

Les sous régies de recettes installées dans les mairies percevront les recettes liées aux photocopies, location des salles, droit de place et toute ventes diverses. Les recettes seront versées en numéraires ou en chèques.

La sous régie installée à la piscine de Martigné-Briand percevra les recettes liées à la piscine (droit d'entrées, confiserie).

La sous régie installée à la bibliothèque percevra les produits liés aux inscriptions à la bibliothèque.

La sous-régie de recettes marché percevra les droits de place dus par les commerçants occasionnels.

Un fond de caisse de 30€ sera mis à disposition pour chaque sous régisseur.

Le sous régisseur de la piscine disposera d'un fond de caisse de 90€.

Le conseil municipal, à main levée, à l'unanimité:

- **Approuve** la création de cette régie et de ces sous-régies

83-2021

SANTE – APPROBATION BAUX PROFESSIONNELS - MAISON DE SANTE*Rapporteur : Mme Maryvonne MARTIN*

Suite à la délibération en date du 7 juin par laquelle le conseil a validé le règlement intérieur du fonctionnement de la maison de santé, il convient de prévoir la signature d'un bail professionnel avec chacun des professionnels de santé à savoir : les médecins, les kinésithérapeutes, les infirmières, l'association Atlas et une psychologue.

Le conseil municipal, à main levée, à l'unanimité:

- **Approuve** les baux professionnels conclus entre la commune de Terranjou et les professionnels de santé ;
- **Autorise** le Maire à signer lesdits baux.

84-2021

PERSONNEL – TABLEAU DES EFFECTIFS*Rapporteur : M. Jean-Pierre COCHARD*

Suite à la décision de recrutement par voie statutaire d'un agent d'accueil de Terranjou, il convient de créer un poste d'adjoint administratif à partir du 1^{er} août 2021.

Par ailleurs, suite au recrutement d'une personne en remplacement de l'agent en charge des ressources humaines, il convient de créer un poste d'adjoint administratif à partir du 1^{er} septembre 2021 afin de permettre un tuilage entre l'agent arrivant et l'agent partant à la retraite.

Le conseil municipal, à main levée, à l'unanimité:

- **Approuve** la création de deux postes d'adjoints administratifs

85-2021

CADRE DE VIE – CONVENTION ECO-PATURAGES*Rapporteur : M. Bertrand ROUCHER*

Il a été proposé de mettre en place de l'éco pâturage sur la commune de Martigné-Briand. Le site de Girondeau a été retenu pour une 1^{ère} expérience d'une durée initiale d'un an.

Monsieur Cousin serait intéressé par ce projet. Dès lors, une convention définissant les conditions d'exercice de cette pratique doit être passée avec M. Cousin.

Le conseil municipal, à main levée, à l'unanimité :

- **Approuve** la convention définissant les conditions d'exercice de pratique de l'éco-pâturages
- **Autorise** le maire à signer ladite convention

86-2021

URBANISME - PLU – CHOIX DU PRESTATAIRE*Rapporteur : M. Jean-Louis ROULET*

Dans le cadre de la mise en œuvre de l'élaboration du PLU de Terranjou, deux entreprises ont répondu à l'appel à consultation.

Les offres sont présentées dans le document joint en annexe.

Le conseil municipal, à main levée, à l'unanimité :

- **Approuve** la proposition de l'entreprise AUDDICE pour un montant de 63 842.50€ HT soit 76 611.00€ TTC.
- **Autorise** le maire à signer la proposition faite par l'entreprise AUDDICE

Rapporteur : Mme Maryvonne MARTIN

Un marché de travaux a été notifié le 11 mars 2020 pour la création d'une maison de santé, qui regroupera médecins généralistes, masseurs-kinésithérapeutes et infirmières libérales.

Un avenant n° 1 a été passé le 18 février 2021 par la communauté de communes afin de faire face aux obligations de nettoyage du chantier liées au COVID en augmentant la fréquence des nettoyages et désinfection des installations durant le chantier.

Un avenant n° 2 a été passé par la commune de TERRANJOU (suite au transfert de compétence) le 3 mai 2021 (Del n° 57-2021). Il concernait les lots 10 - Electricité (ATEBI), 5 - Serrurerie (OUEST SERRURERIE) et 14 - Espaces verts et aménagements extérieurs (DURAND).

Un avenant n°3 a été passé par la commune de TERRANJOU concernant la réfection du muret bordant le parking. Il concernait le lot 14 -Espaces verts et aménagements extérieurs (DURAND).

Un avenant n°4 a été passé par la commune de TERRANJOU (suite au transfert de compétence) le 7 JUIN 2021 (Del n° 65-2021° Il concernait le lot 6 - Menuiserie intérieure bois -Mobilier (MENUISERIE DE L'AUBANCE).

Il est proposé au Conseil de passer un 5ème avenant concernant le lot 14 – Espaces verts et aménagements extérieurs (DURAND). A l'occasion des travaux d'aménagement il est apparu nécessaire de procéder à des adaptations des voiries et EP afin d'adapter certains éléments des voiries de desserte du site à la voirie d'accès publique incluant une amélioration des conditions d'écoulement des eaux ainsi qu'un renforcement de la signalisation et marquage de voirie pour des questions de sécurité. Il est proposé de modifier par avenant n°5 le lot 14 avec une plus-value de 10 106.72 € H.T.

LOT	Marché initial	Avenant n° 5	Evolution par avenant n°2,3 et 5	Marché actualisé
DURAND (Lot 14)	125 467.85 € HT	10106.72 € H.T.	+ 16.04 %	145 591.57€ HT

Marché initial	1 001 536.2 € HT
Avenant n° 1	3 166.80 € HT
Avenant n° 2	4 155 € HT
Avenant n°3	9182 € H.T
Avenant n°4	522.5 € HT
Avenant n° 5	10106.72 €HT
Marché modifié par avenants	1 028 669.2 € HT
Evolution du marché	+ 2.71 %

Le conseil municipal, à main levée, à l'unanimité:

- **Autorise** Monsieur le Maire à signer l'avenant n° 5 au marché du lot 14 ;
- **Autorise** Monsieur le Maire à signer tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération ;



- **Impute** la dépense résultant du présent marché sur les crédits ouverts à cet effet au budget annexe.

Terranjou le 08 juillet 2021

Le Maire de Terranjou

Jean-Pierre COCHARD



